

## **Séance du vendredi 24 juin 2022**

### **DELIBERATION DU CONSEIL**

## **ÉTUDE EVALUATIVE RELATIVE AUX SITES D'EXCELLENCES - PRESENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION**

### **I. Rappel du contexte**

Les sites d'excellence métropolitains (Euralimentaire, Euramaterials, Eurasanté, Euratechnologies, HelloLille.Sport, Maisons de Mode, Plaine Images,) constituent un élément central de la politique Économie et emploi métropolitaine (Plan métropolitain de développement économique - PMDE). En effet, il s'agit d'un outil essentiel pour favoriser le développement économique, l'innovation et l'emploi sur le territoire.

Certains sites « historiques » existent depuis une vingtaine d'années et sont fortement ancrés dans le paysage économique et territorial de la MEL. D'autres ont une existence plus récente et doivent encore asseoir leur rôle au sein de la filière économique qu'ils soutiennent. En ce sens, le dispositif des sites d'excellence est aujourd'hui dans un moment clé de son histoire.

Dans ce contexte, une mission d'évaluation menée conjointement par l'Unité d'Évaluation des Politiques Publiques et le service Contrôle de Gestion de la MEL a été initiée fin 2020 afin d'identifier les facteurs clés de succès et des pistes d'amélioration et d'évolution du dispositif.

### **II. Objet de la délibération**

Le protocole d'évaluation élaboré de juin 2020 à octobre 2021 a été structuré autour des questionnements suivants :

- La gouvernance actuelle des sites d'excellence est-elle cohérente et pertinente par rapport aux objectifs métropolitains et aux besoins des partenaires du dispositif?
- Quels sont les impacts (économiques, sociaux et d'image) des sites d'excellence pour le territoire métropolitain ?
- Le modèle économique et financiers des sites d'excellence est-il efficace, efficient au regard des moyens mobilisés et des résultats obtenus ?

Afin de répondre à ces questions évaluatives, la mission d'évaluation a croisé et analysées plusieurs "jeux de données" quantitatives et qualitatives (informations financières, documentation, questionnaires adressés aux entreprises incubées/accélérées au sein des sites d'excellence et aux métropolitains et entretiens avec les parties prenantes du dispositif).

Sur cette base, la mission d'évaluation a dressé des constats évaluatifs et formulé plusieurs recommandations visant à améliorer le dispositif. La synthèse jointe à la présente délibération explicite brièvement l'ensemble de ces points.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De prendre acte de la production et de la diffusion aux élus de la synthèse du rapport d'évaluation relatif aux sites d'excellence de la MEL

**Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT**